

Le rapport Pingaud-Barreau

« En matière de lecture, tout reste à faire. »

Georges Pompidou

THIERRY ERMAKOFF

École nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques
thierry.ermakoff@enssib.fr

Conservateur de bibliothèque,

Thierry Ermakoff est responsable du DCB à l'Esssib après avoir été directeur de la bibliothèque municipale de Blois puis conseiller pour le livre et la lecture à la Drac Auvergne. Il a participé à Littérature contemporaine en bibliothèque (Éd. du Cercle de la librairie, 2001) et collabore régulièrement au BBF dont il est membre du comité de rédaction.

« **L**e 10 mai 1981, les Français ont franchi la frontière qui sépare la nuit de la lumière », estime Jack Lang, nouveau ministre de la Culture, dans une phrase désormais célèbre (et qui lui sera beaucoup reprochée). Cette affirmation trouvera sa concrétisation dans un volontarisme politique revendiqué par le ministre lui-même, persuadé que seule la rapidité de l'engagement des réformes permettra qu'elles soient menées à bien. Outre le doublement du budget du ministère de la Culture, pour 1982, Jack Lang commande de nombreux rapports : ceux-ci s'étalent de septembre 1981 (rapport Moinot sur la réforme audiovisuelle) jusqu'en juillet 1982 (rapport Queyranne sur les régions et la décentralisation culturelle) en même temps qu'il nomme de nouveaux directeurs aux postes jugés importants de son ministère (Jean Gattégno au livre, Maurice Fleuret à la musique), et en maintient d'autres en fonction (dont Jean Favier aux Archives nationales).

Concernant le livre et la lecture, l'urgence est double : l'arrêté Monory sur le prix net du livre, pris en 1979, et la situation des bibliothèques, en particulier des bibliothèques municipales où, passé le temps des propos ambitieux, les budgets sont en berne (entre 1979 et 1981, ce ne sont que 16 000 m² qui seront construits). Jack Lang commande donc un rapport à Bernard Pingaud, mi-juillet 1981. Ce dernier, qui, au parti socialiste, était

chargé, avec Dominique Taddei, de l'action culturelle avant 1981, s'était particulièrement illustré dans la position qu'il avait défendue et fait prendre au parti socialiste en faveur du prix unique du livre, en réponse à Jérôme Lindon. Il est secondé par Jean-Claude Barreau, et le rapporteur est Philippe Reliquet. Ce rapport s'intitulera : « Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture ».

En fait, il est double : Jack Lang demande des préconisations rapides, à remettre au 1^{er} octobre 1981, suivies de compléments pour janvier 1982. La commission est mise en place le 22 juillet 1981 ; elle auditionnera plus de cinquante personnes avant la remise de ses « 55 propositions » le 1^{er} octobre, ce qui ne lui laissera, compte tenu des périodes de vacances, maintenues malgré l'alternance, que cinq à six semaines de travail.

Le rapport final, qui ne se substitue pas au premier, mais en précise les contours et permet de répondre à certaines observations, sera remis en janvier 1982, après audition de plus de cent cinquante personnes, de tous horizons (éditeurs, auteurs, libraires, bibliothécaires, syndicalistes, formateurs, journalistes...). Entre les deux, néanmoins, deux différences de taille : le vote unanime de la loi sur le prix unique du livre, le 10 août 1981, pour une application au 1^{er} janvier 1982, et le remplacement de Pierre Vandevoorde à la Direction du livre par Jean Gattégno en octobre 1981.

* Les extraits proposés en illustrations sont tirés du rapport Pingaud-Barreau : Ministère de la Culture, *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture : rapports de la commission du livre et de la lecture*, Paris, Dalloz, 1982.

Nous indiquons en légende la page où se trouve l'extrait (Ndlr).

- Information et publication : le service s'attachera à moderniser l'actuel Bulletin des bibliothèques, en s'adjoignant un journaliste, un maquettiste, un attaché de presse.

La commission Pingaud-Barreau comporte treize membres, dont trois éditeurs, deux libraires, un bibliothécaire. Ils sont choisis pour leur engagement à ce qui a pu s'appeler la cause, ou la bataille du livre. Bref, ce sont des militants. On retrouvera d'ailleurs, dans certaines des propositions, et plus encore, dans leurs développements, des préoccupations qui les animent encore.

La nouveauté de ce rapport tient à ce qu'il ne s'interdit aucune investigation dans tous les domaines du livre et de la lecture: les bibliothèques (municipales, universitaires, de comité d'entreprise, d'école, d'hôpitaux, de prison...), l'édition, la librairie, la distribution du livre, les missions du Centre national des lettres¹ et de la Direction du livre et de la lecture, les moyens à affecter. Il est donc dans l'esprit des commandes du Ministre, qui avait constitué son cabinet en ce sens².

Un rapport entièrement nouveau ?

Ce rapport, s'il ne cite qu'en incise le rapport Granet, ne s'appuie pas sur du sable, mais bien sur des éléments connus de la profession, et c'est sans doute ce qui a permis la remise aussi prompte des préconisations.

Le rapport Granet

Michel Guy devient secrétaire d'État à la Culture le 8 juin 1974, dans le gouvernement dirigé par Jacques Chirac. Le secteur du livre, qui avait connu des périodes fastes, commence à subir les conséquences de la crise pétrolière, et entame simultanément son inexorable concentration. La situation des écrivains, stabilisée sous le ministère Duhamel, reste critique. Et, dans le domaine de la lecture publique, beaucoup reste à faire, pour

1. Le Centre national des lettres deviendra, en 1993, le Centre national du livre (Ndlr).

2. Laurent Martin, *Jack Lang: une vie entre culture et politique*, Éd. Complexe, 2008 (voir, particulièrement, «L'an 1 de la politique culturelle»).

La bibliothèque à l'école

Comment créer, à l'école même, un environnement qui permette à l'enfant et à l'adolescent de se familiariser avec la lecture et lui donner le goût de lire? La réponse est aujourd'hui bien connue: il faut développer les bibliothèques et les centres documentaires.

Page 195

paraphraser Georges Pompidou. Jacques Chirac charge donc Paul Granet, secrétaire d'État à la Formation professionnelle, de mettre en place un comité interministériel sur «les problèmes du livre», et de proposer une «politique globale».

Le rapport Granet préconise aussi bien une protection sociale accrue des auteurs, l'aide aux libraires et à l'édition... pour les collections de «prestige», l'abandon du blocage des prix pour les collections à grande diffusion, une meilleure diffusion du livre français à l'étranger, l'augmentation des ressources du Centre national des lettres, une loi-cadre programmant le développement de la lecture publique que... la labellisation officielle du festival du livre de Nice.

La mesure la plus significative reste évidemment la création de la Direction du livre et de la lecture, le 23 décembre 1975, et son rattachement au secrétariat d'État à la Culture. Ne restent dans le giron de l'éducation

nationale que les bibliothèques universitaires et la Bibliothèque nationale. La création de la DLL forge donc l'outil indispensable à la mise en œuvre d'une politique de la lecture, qui, très vite, se heurtera au manque chronique de moyens financiers. Olivier Bourgois, représentant du secrétaire d'État à la commission Granet, dira de ce rapport, qu'il est un des rares à avoir été suivi et enterré³.

Le rapport Chetochine

La Fédération française des syndicats de libraires (FFSL), et le Syndicat national de l'édition (SNE) demandent, dès 1973, une étude relative «aux conséquences culturelles, économiques et sociales du discount dans le système du livre». Elle est confiée au cabinet Chetochine.

Cette étude notait, dans un réseau où la Fnac n'avait pas encore ouvert son magasin de la rue de Rennes (il ne le sera qu'en mars 1974), plusieurs risques à la pratique du rabais: la concentration de la production, la diminution des maisons d'édition, et particulièrement les plus petites, pour l'édition à «risque», une tendance à privilégier le «prévu», qu'on appelle aujourd'hui le best-seller voire le non-livre, bref, à l'appauvrissement de l'offre culturelle, «le prix fixe étant son antidote». Ce que revendiquait le rapport, c'était la stabilisation du marché dans ses structures et dans ses règles⁴.

Composition de la commission

- Bernard Pingaud, *président*
- Jean-Claude Barreau, *rapporteur*
- Philippe Reliquet, *rapporteur-adjoint*
- Christian Bourgois, *éditeur*
- Christian Echard, *éditeur*
- Jean-Pierre Ramsay, *éditeur*
- Marie-Madeleine Tschann, *libraire*
- Max-Philippe Delatte, *libraire*
- Cécil Guitart, *bibliothécaire*
- Catherine Clément, *philosophe et écrivain*
- Jean Hassenforder, *Institut national de la recherche pédagogique*
- Georges Jean, *professeur, animateur de Peuple et culture*
- Jean-Claude Marrey, *Direction du développement culturel*

3. Dans: Michèle Dardy-Cretin, *Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture, 1974-1976: un innovateur méconnu*, Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2007.

4. Yves Surel, *L'État et le livre: les politiques publiques du livre, 1957-1993*, L'Harmattan, 1997.

Le rapport Vandevoorde

Commandé par Raymond Barre, cet état des lieux très complet de la lecture publique et des bibliothèques a sonné comme un cri d'alarme pour l'ensemble des bibliothécaires⁵.

Le premier rapport Pingaud-Barreau

Remis le 1^{er} octobre 1981, il s'ouvre par une longue introduction : « Pour quoi une politique nouvelle du livre et de la lecture », qui revient sur les difficultés de l'ensemble de la filière, et détaille les « 55 propositions » qui relèvent du domaine législatif, réglementaire et ministériel.

Sont ainsi proposées :

- une redéfinition des missions de la DLL et du CNL, la création de délégués régionaux pour le livre auprès des directions régionales des affaires culturelles (Drac) ;

- au titre de l'économie du livre, un soutien accru à l'édition avec l'élargissement des domaines d'intervention du CNL, l'abrogation de toute forme de censure, la modification des règles d'appel d'offres pour favoriser la librairie locale ;

- au titre du développement de la lecture, la construction des 17 bibliothèques centrales de prêt encore à programmer, le financement de tous les projets de bibliothèques municipales en cours, l'augmentation des crédits des bibliothèques universitaires, la création de BCD (bibliothèques centres documentaires) en école primaire, et CDI (centres de documentation et d'information) en collège et lycée, avec du personnel qualifié ; le développement des bibliothèques de prison et d'hôpitaux ; la création de centres de documentation sociale en bibliothèque, d'écoles du livre, de maisons de la culture et du livre, ainsi que d'une grande fête nationale du livre ;

- au titre de l'emploi, la modification des corps de fonctionnaires de bibliothèque.

5. Voir, à ce sujet, dans ce numéro, l'article de Guillaume de La Taille, « Le rapport Vandevoorde, un rapport pour rien ? », p. 28-32.

* Le poly, véritable drogue de l'enseignement supérieur, qui :

- est une forme dégradée d'édition (aucun travail critique sérieux, aucun professionnalisme véritable, depuis la conception jusqu'à la fabrication, en passant par la rédaction -- les tirages étant d'ailleurs trop faibles pour justifier l'effort que coûte un vrai livre) ;
- encourage le particularisme des enseignants et infantilise les étudiants ;
- prive les bibliothèques et les librairies de leur public naturel ;
- coûte extrêmement cher à la collectivité (la productivité étant très faible, notamment parce que l'organisation du travail n'est pas soumise à une réflexion critique et aux contrôles indispensables) ;
- détourne des fonds et surtout une main-d'oeuvre importante de leur vocation véritable, contribuant à la désorganisation et à la démoralisation des universités ;
- tue l'édition sans du tout s'y substituer (question de la qualité, évoquée plus haut, mais aussi problème de l'absence ou de la disparition d'un poly dans une matière et à un niveau données -- il ne reste alors rien, ni poly ni livre).

Page 226

Le second rapport Pingaud-Barreau

Complétant donc le premier, ce second rapport approfondit quelques points et répond aux remarques que le premier avait pu susciter, entre autres sur l'instauration du prix unique du livre, dont nous savons maintenant que, s'il a été voté à l'unanimité, il n'a pas passé le Conseil des ministres de juillet dans la sérénité.

Il reprend donc l'idée de *bibliothèques de coopération régionale*, ancêtres très lointaines des structures de coopération, ainsi que d'une *coopérative nationale et de coopératives régionales de distribution du livre*, assorties d'un plan de traitement informatisé des données ; il insiste sur la création d'un plan anti-pilon et se montre favorable à la création d'un *droit de prêt en bibliothèque*, acquitté par l'État, et qui reviendrait aux créateurs.

L'idée pourtant simple que la collectivité pourrait payer un léger surcoût afin que cette dilapidation économique soit utilisée pour les catégories les moins favorisées de la population, est repoussée, comme elle est repoussée pour les tomates, le lait ou les artichauts que l'on continue à jeter dans le Rhône et les cours de Préfecture, pendant que smicards et personnes âgées se privent de tomates, d'artichauts... et de livres.

Page 229 (plan anti-pilon)

Les suites du rapport Pingaud-Barreau

Indéniablement, deux études ont marqué durablement et profondément les analyses des politiques publiques de lecture : le rapport Vandevoorde et le rapport Pingaud-Barreau.

Du second, prospectif, qu'est-il resté ? Le doublement du budget du ministère de la Culture, dont a bénéficié la Direction du livre, a permis quelques audaces. Néanmoins, toutes les propositions n'ont pas été honorées.

Dans le domaine des bibliothèques, ce sont incontestablement les bibliothèques territoriales, comme on dit aujourd'hui, qui tirent le mieux leur épingle du jeu : la couverture du territoire national, par la construction des 17 bibliothèques centrales de prêt, est achevée... depuis le plan de 1945, préparant ainsi le transfert aux départements.

La création du concours particulier au sein de la dotation globale de décentralisation (DGD) a permis, et permet encore, de financer la construction de

bibliothèques à des taux allant jusqu'à 50 % du montant HT des travaux. L'aide à l'emploi a été favorisée.

La création des conseillers livre et lecture, auprès des directeurs régionaux des affaires culturelles, a permis un incontestable accompagnement de la déconcentration de l'État.

L'augmentation des aides du CNL, du nombre de commissions, au périmètre agrandi, a été un facteur d'aide à l'édition réputée difficile.

Pour les personnels, les lois Le Pors de 1982-1983 et les statuts de la filière culturelle de 1992 ont ouvert d'autres horizons, et d'autres controverses...

Certaines préconisations n'ont pas vu le jour, et pourtant, elles furent prémonitoires: c'est le cas des centres de documentation sociale, précurseurs des « *community services* » et des « *Idea Stores* », dont tous les jeunes bibliothécaires rêvent aujourd'hui; et aussi de la coopérative de distribution qui, au-delà de sa forme juridique, a donné naissance à Dilicom (le réseau du livre) – mais à cela, rien d'étonnant: Bernard de Fréminville, qui en est le fondateur, fut entendu, au titre de Distique (distributeur de la petite édition), par la commission.

Les bibliothèques universitaires sont restées en état de coma avancé et constaté par le rapport Miquel de 1989. Celui-ci n'aura, lui non plus, que des mises en œuvre partielles. Hélas.

La situation actuelle, qui sépare sous deux tutelles ministérielles différentes, les bibliothèques françaises, pose problème.

Le groupe préconise donc une structure forte ayant un pouvoir de décision effectif (1) pour impulser, coordonner, mettre en place, une politique de l'ensemble des bibliothèques et pour gérer tout ce qu'elles ont en commun.

Page 246

Les formations croisées libraires/éditions/bibliothèques n'auront pas eu, sauf dans le cadre de quelques centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, l'ampleur escomptée, et espérée dans la conclusion du second rapport (« *à la faveur de cette réflexion collective, des professions, qui, traditionnellement s'ignoraient, ont appris à mieux se connaître* »): les effets s'en feront sentir jusque dans la discussion sur le droit de prêt. Hélas.

Les documentalistes des lycées et collègues n'ont été pourvu(e)s d'un beau statut de professeur qu'en 1989. Ce qui n'a impliqué en rien des moyens pour le fonctionnement des dites structures, qui existent, tout de même, maintenant, dans chaque établissement du secondaire; ce qui est (très) loin d'être le cas des BCD, puisque nous savons tous que ces bibliothèques, au principe généreux de décloisonner la lecture, restent des variables d'ajustement en cas d'ouverture inopinée de classe; ce qui est de moins en moins à imaginer. Hélas.

Et puis la censure n'a pas été abrogée...

Au total, cette étude a lancé des feux dans toutes les directions: certains ont eu des effets durables,

d'autres différés, et d'autres ont fini aux oubliettes des pieuses idées.

D'un rapport l'autre

Entre 1981 et 2007, il s'est passé vingt-six ans sans que l'expression globale et cohérente d'une politique ne s'exprime; nous devons donc attendre le rapport que Sophie Barluet remet, en juin 2007, au ministre de la Culture: « Pour que vive la politique du livre ». Pour autant, même si les perspectives adoptées sont semblables (les publics, le devenir des bibliothèques, l'économie du livre), les circonstances ont changé, et ce changement est perceptible jusque dans le titre: « Pour une politique nouvelle du livre » écrivaient Pingaud-Barreau, « Pour que vive la politique du livre » répond Sophie Barluet. On pressent comme une position défensive, les circonstances ont changé; en 1981, les ardues nécessités se nommaient: arrêté Monory, effondrement des crédits affectés aux bibliothèques; l'attente était immense: « *J'avais le sentiment d'une pression physique terrible: notre agenda ne pouvait suffire à recevoir les milliers de gens qui s'adressaient à nous* », écrira Jacques Sallois, directeur de cabinet de Jack Lang; en 2006, elles ont pour nom: contraintes financières d'un État qui a décentralisé de nombreuses compétences, irruption du numérique et érosion des inscrits en bibliothèque. Ces contraintes donnent naissance à un travail dense et remarquable, mobilisant en 2006 comme en 1981, de nombreux talents, mais les utopies, les envolées du rapport Pingaud-Barreau, ou, comme le propose Jean-Paul Curnier⁶, le sens porté par cette « politique nouvelle du livre », sont plutôt à ranger dans la boutique des merveilles. ●

Mars 2009

XI - BIBLIOTHÈQUES SAISONNIÈRES

D'où l'idée de créer, à titre expérimental, des bibliothèques de prêt "saisonnnières" qui s'adapteraient justement aux déplacements et aux disponibilités des vacanciers et pourraient s'implanter :

- dans des stations d'été (15 mai ou 15 juin - 15 septembre) qu'il s'agisse de la Côte d'Azur, des unités touristiques du Languedoc-Roussillon ou de l'Aquitaine, de certaines stations vendéennes ou du Sud-Bretagne ;
- dans des stations de sports d'hiver (du 15 décembre au 15 avril), par exemple dans certaines vallées de la Savoie, comme la Maurienne ;
- des villages de vacances à caractère social (été ou hiver), qu'il s'agisse de V.V.F. ou de Travail et Culture, ou de certains villages de Comités d'Entreprise ;
- en liaison avec certains événements eux-mêmes saisonniers, comme des festivals de longue durée : AVIGNON, Côte d'Opale, universités d'été, etc...

Page 273

6. Jean-Paul Curnier, « Culture et contre-culture », in *Culture publique*, opus 4, Sens et Tonka, 2005.